

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
20 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 33^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 décembre 2002, à 10 heures

Président : M. Sharma (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (*suite*)

Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-73476 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (suite) (A/57/16, A/57/85 et A/57/636)

1. **M. Pulido León** (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la présentation tardive de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 et la publication tardive du rapport que lui a consacré le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) n'ont pas permis de disposer du temps nécessaire pour examiner comme il convient une question de la plus haute importance puisqu'il s'agit pour l'Assemblée générale de se prononcer sur une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal. À cet égard, le Groupe approuve la recommandation du Comité consultatif tendant à ce qu'elle adopte un montant estimatif préliminaire de 2 milliards 920 millions de dollars. Par ailleurs, il réaffirme les priorités qu'elle a approuvées dans sa résolution 55/234 et souhaite voir les ressources réparties en conséquence.

2. L'intervenant prend note de la proposition du Secrétaire général tendant à exclure de l'esquisse le montant prévu pour les missions politiques spéciales, alors que l'Assemblée générale a décidé, dans ses résolutions 53/206 et 55/233, de l'inclure dans un souci de prévisibilité. Le Groupe approuve la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que les crédits prévus pour les missions politiques spéciales dans l'esquisse budgétaire ne dépassent pas un montant brut de 170 millions de dollars.

3. S'agissant du montant du fonds de réserve, le Groupe, conscient de la situation particulière existant au cours de la première année de l'exercice biennal en cours, appuie la proposition tendant à maintenir ce montant à 0,75 % du total de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005. Enfin, au cas où il faudrait prévoir des ressources additionnelles pendant l'exercice biennal, les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale devront être strictement respectées.

4. **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que sa délégation fait sienne la déclaration du représentant du Venezuela. Il importe que l'Assemblée générale dispose de suffisamment de temps pour examiner les rapports qui lui sont présentés. L'importance de l'esquisse budgétaire proposée tient à ce qu'elle constitue la première étape de la formulation du budget de l'exercice biennal. La décision que l'Assemblée générale prendra à ce sujet aura un impact sur la capacité du Secrétariat d'exécuter les programmes prescrits. La délégation cubaine approuve la recommandation du Comité consultatif selon laquelle l'Assemblée générale devrait adopter un montant estimatif préliminaire de 2 milliards 920 millions de dollars, et déclare de nouveau être favorable aux priorités figurant dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

5. L'intervenante se félicite de ce que les estimations préliminaires des ressources à prévoir comprennent un montant de 29,8 millions de dollars au titre des technologies de l'information et de l'infrastructure des services communs, compte particulièrement tenu de l'impact négatif des compressions budgétaires effectuées au début de l'exercice biennal.

6. Dans ses résolutions 53/206 et 55/233, l'Assemblée générale a indiqué que l'esquisse budgétaire doit aider à mieux prévoir les ressources nécessaires pour l'exercice biennal suivant, favoriser une plus grande participation des États Membres au processus budgétaire et faciliter ainsi la réalisation d'un accord aussi large que possible sur le budget-programme. L'intervenante prend note de la proposition de ne pas inclure dans l'estimation préliminaire de montant pour les missions politiques spéciales et, à cet égard, fait sienne la recommandation du Comité consultatif.

7. Il faudrait augmenter le montant du fonds de réserve. Les difficultés rencontrées au cours de la première année de l'exercice biennal en cours et l'application de politiques budgétaires restrictives consistant à financer les dépenses nouvelles par prélèvement sur les ressources existantes amènent à revoir la question du fonds de réserve.

8. Enfin, l'intervenante réaffirme les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale fixant la procédure devant régir les dépenses additionnelles postérieures à l'adoption du budget. En

particulier, les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée devraient être appliquées si des ressources additionnelles devenaient nécessaires pendant l'exercice biennal.

9. **M. Herrera** (Mexique) dit que la discipline budgétaire implique non seulement l'utilisation efficace des ressources, mais aussi un engagement en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'obtention de résultats.

10. La croissance réelle de 5,8 % que fait apparaître l'esquisse budgétaire proposée découle de l'approbation d'activités nouvelles par les États Membres et de la résistance au changement manifestée par le Secrétariat. D'où l'importance du processus de réforme, visant à favoriser une plus grande efficacité au sein du Secrétariat.

11. La délégation mexicaine approuve les conclusions et recommandations du Comité consultatif et du Comité du programme et de la coordination sur l'esquisse budgétaire proposée. L'examen de celle-ci doit permettre aux délégations d'indiquer ce qu'ils attendent du projet de budget-programme pour l'exercice suivant. En particulier, le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 doit tenir compte des décisions concernant la réforme de l'Organisation, couvrir toutes les activités prescrites, encourager la discipline budgétaire et la gestion transparente des ressources, et mettre l'Organisation à l'avant-garde de l'efficacité par le recours aux technologies nouvelles et à la gestion flexible.

12. **Mme Wang** Xiaxia (Chine) dit que le dosage classique des consultations officieuses et des séances officielles donne aux États Membres une excellente occasion d'échanger des vues; encore faut-il disposer de suffisamment de temps pour formuler ces vues. Avec une estimation préliminaire de 2 milliards 920 millions de dollars, l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 représente une augmentation par rapport à l'exercice en cours. À cet égard, l'intervenante prend note de la recommandation tendant à inclure un montant de 170 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales. L'esquisse devrait également tenir compte de la Déclaration du Millénaire et du plan à moyen terme, et garantir que les activités prioritaires seront menées à bien. De même, il faut continuer de rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité de la gestion. Il importe que le budget

tienne compte de tous les éléments pertinents, et ce dans la plus parfaite transparence.

Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (suite)

Projet de résolution A/C.5/57/L.38

13. **M. Pulido León** (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le paragraphe 3 du projet de résolution A/C.5/57/L.38, consacré à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, a été révisé comme suit : « "Décide également qu'à partir de l'exercice biennal 2004-2005, les locaux occupés par l'Institut lui seront fournis par l'Organisation sans qu'il ait à payer de loyer ni de charge, et qu'un montant de 305 400 dollars des États-Unis par exercice biennal sera inscrit au budget à cette fin ». Cette modification n'entraînerait aucune incidence sur le budget-programme de l'exercice en cours.

14. **M. Christiansen** (Danemark) demande au Secrétariat de confirmer que la modification apportée au projet de résolution signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

15. **M. Halbwachs** (Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, Contrôleur) confirme que le projet de résolution n'aura aucune incidence sur le budget-programme de l'exercice en cours.

La séance est levée à 10 h 40.